

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 200/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue du manoir, rue et impasse de la petite maison bleue, chemin de l'Yser - Sté SOTRAVEER

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02/09/2025 – de Mme DECAT Marie – de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de curage des fossés et de dérasement d'accotements, rue du manoir, rue et impasse de la petite maison bleue et chemin de l'Yser ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, au droit des travaux de curage de fossés et de dérasement d'accotements– rue du manoir, rue et impasse de la petite maison bleue, chemin de l'Yser, à compter du 03/09/2025 pour un délai d'intervention dans les 60 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – [e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – [e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Madame DECAT Marie de la Sté SOTRAVEER– lieu dit le zand put houck – 59670 WINNEZEELE, [email : mdecat@sotraveer.com](mailto:mdecat@sotraveer.com)

Fait à HERZEELE, le 03 septembre 2025

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 03 septembre 2025

Le Maire, S.FRANCKE

